

Supplément Vision pour l'avenir 2011-2012 au manuel *Les Commissions de district*

Districts pilotes

Les mises à jour suivantes concernent les districts participant de juillet 2010 à juin 2013 à la phase pilote du plan Vision pour l'avenir de la Fondation Rotary. Une fois la phase pilote terminée, le plan Vision pour l'avenir sera étendu à tous les districts.

Dans le cadre du plan Vision pour l'avenir, les districts pilotes ont des responsabilités accrues à l'égard de la Fondation. Ils doivent être certifiés pour être en mesure de recevoir des fonds de subventions de la Fondation Rotary et ont la responsabilité d'administrer le processus de certification de leurs clubs.

La commission Fondation d'un district pilote sera composée des trois sous-commissions suivantes : PolioPlus, Subventions et Recherche de Fonds. Les commissions de district suivantes auront des responsabilités accrues à l'égard de la Fondation, en relation avec leur rôle :

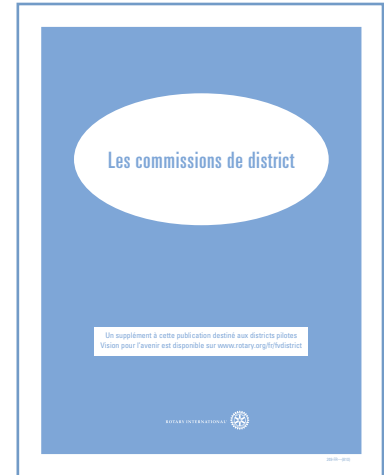
- Conférence de district
- Finances
- Développement de l'effectif
- Relations publiques
- Promotion de la convention du Rotary
- Formation

Plan Vision pour l'avenir : la nouvelle structure de subvention de la Fondation Rotary

Le plan Vision pour l'avenir vise à :

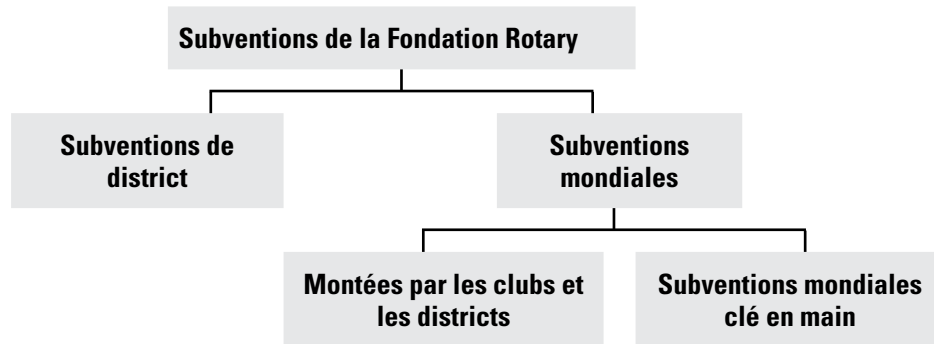
- Simplifier les programmes de la Fondation et leur administration en accord avec sa mission
- Soutenir des actions durables ayant des résultats quantifiables
- Concentrer les efforts des Rotariens dans les domaines où ils auront le plus grand impact
- Proposer des options qui permettent d'atteindre des objectifs aux niveaux local et international
- Transférer davantage le pouvoir de décision aux districts afin que les Rotariens dans les clubs et districts aient le sentiment que la Fondation est leur Fondation
- Donner une visibilité accrue aux initiatives de la Fondation Rotary et améliorer l'image publique du Rotary

Pour consulter les dernières informations disponibles : www.rotary.org/fr/fvdistrict.



Types de subventions proposées

Le nouveau modèle de subvention de la Fondation Rotary offrira deux types de programmes : les subventions de district et les subventions mondiales, pour lesquelles deux options sont proposées : les subventions mondiales montées par les clubs et les districts, et les subventions mondiales « clé en main ».



Les **subventions de district** permettent aux clubs et aux districts de financer des actions et activités s’inscrivant dans le cadre de la mission de la Fondation Rotary dans le but de répondre aux besoins immédiats de leur collectivité localement et à l’étranger. Les districts peuvent utiliser jusqu’à 50 % de leur Fonds spécifique de district (FSD). Votre district pourra s’il le souhaite utiliser moins de 50 % de son FSD pour en allouer une partie en faveur du programme PolioPlus ou dans le but de participer à une subvention mondiale de plus grand envergure. Le district est responsable de la gestion de la subvention. Pour en savoir plus sur les [subventions de district](#).

Les **subventions mondiales** permettent de participer à des actions à vocation plus stratégique et durable avec un soutien accru de la Fondation. Elles financeront des actions internationales de plus grande envergure à fort impact et aux résultats durables dans l’un des six axes stratégiques s’inscrivant dans le cadre de la mission de la Fondation Rotary :

- Paix et prévention/résolution des conflits
- Prévention et traitement des maladies
- Eau et assainissement
- Santé de la mère et de l’enfant
- Alphabétisation et éducation de base
- Développement économique et local

Les clubs et districts ont deux options : monter leurs propres actions s’inscrivant dans les axes stratégiques ou participer à des actions « clé en main » montées par la Fondation avec des organisations partenaires.

Le montant minimum de la contrepartie versée par le Fonds mondial à une subvention mondiale est de 15 000 dollars pour un budget total minimum de 30 000 dollars. La Fondation participe à hauteur de 50 % des contributions en liquide des clubs et districts, et de 100 % des contributions en provenance du FSD. Les subventions mondiales doivent être parrainées par au moins un Rotary club ou district dans le pays où l’action/activité financée sera mise en œuvre (parrain local) et au moins un Rotary club ou district en dehors de ce pays (parrain international). Les deux parrains doivent participer à la phase pilote du plan Vision pour l’avenir.

Avant de présenter un dossier de demande, les Rotariens parrains de l'action doivent adresser un avant-projet à la Fondation décrivant les activités et résultats anticipés. Une fois celui-ci accepté, les clubs/districts parrains auront six mois pour soumettre en ligne à la Fondation la demande de subvention proprement dite qui devra avoir été préalablement avalisée par le responsable Fondation de district.

Les subventions mondiales « clé en main » seront quant à elles financées à 100 % par le Fonds mondial et les organisations partenaires. Les Rotariens assureront la mise en œuvre de l'action. Ce type de subvention sera proposé sur *Accès membres* ultérieurement.

Les demandes de subvention mondiale pourront être envoyées à la Fondation tout au long de l'année. Il vous incombe en tant que gouverneur d'établir des objectifs, et d'encourager et de motiver les dirigeants des clubs et du district à monter des actions financées par des subventions mondiales. Vous pouvez choisir de vous concentrer sur un ou deux axes stratégiques pendant la durée de votre mandat.

SHARE et le Fonds spécifique de district (FSD)

Le système *SHARE* permet de distribuer les fonds de la Fondation dans le monde entier et permet aux districts de décider de la manière dont les fonds sont dépensés dans le cadre de subventions de district et mondiales, des programmes PolioPlus ou des Centres du Rotary pour la paix.

À la fin de chaque année rotarienne, les contributions sont réparties comme suit :

- 50 % au Fonds mondial
- 50 % au Fonds spécifique de district (FSD).

Le Fonds mondial sert à financer actions durables et subventions s'inscrivant dans l'un des six axes stratégiques. Le Fonds spécifique de district permet à chaque district de financer sa participation aux subventions de district et mondiales.

Le cycle de financement est de trois ans : les fonds sont utilisés trois ans plus tard, donnant ainsi suffisamment de temps aux clubs et districts pour planifier leurs actions et sélectionner les participants. De son côté, la Fondation investit ces fonds pendant trois ans et utilise les produits d'investissement pour payer ses coûts administratifs et de recherche de fonds.

Certification et gestion des subventions

Les district pilotes, pour être en mesure de recevoir des subventions de la Fondation, doivent avoir achevé la procédure de certification en ligne au cours de laquelle ils acceptent de mettre en place et de respecter les lignes de conduite de gestion financière énoncées dans le protocole d'accord de district. La mise en place de ces pratiques rigoureuses permet de s'assurer que des mécanismes de contrôle ont été mis en place pour administrer efficacement les fonds de subvention de la Fondation.

Les districts pilotes devront également organiser un séminaire de gestion des fonds de subventions destiné aux clubs désirant obtenir leur certification et dont le contenu sera élaboré à partir des publications *Séminaire de district sur la gestion des subventions de la Fondation Rotary* et *Guide de l'instructeur*. En plus de cette formation, les présidents en exercice et élus du club devront lire et signer le protocole d'accord de club (PAC).

Plus d'informations sur le processus de certification sont disponibles sur www.rotary.org/fr/fvdistrict.

Remplacer la partie Fondation Rotary figurant en **annexe 1, page 23 : Rôles et responsabilités**,

Rôles et responsabilités

Commission Fondation

Cette commission est chargée d'aider le gouverneur à informer et à motiver les Rotariens à participer aux subventions et programmes de la Fondation et aux actions de collectes de fonds du district. Elle sert de liaison entre la Fondation et les Rotariens. Le gouverneur est membre de droit de la commission.

Le responsable Fondation

Le responsable Fondation doit bien connaître les activités de la Fondation, en être un fervent supporter et avoir de l'expérience. Le responsable Fondation coordonne toutes les activités de la commission et est membre de droit de toutes les sous-commissions.

Pour assurer la continuité au sein du district en ce qui concerne les actions et activités de la Fondation, le responsable Fondation a un mandat de trois ans, correspondant à la durée totale de la phase pilote.

Responsabilités

- Faire chaque mois un rapport au gouverneur sur les activités Fondation du district.
- Allouer avec le gouverneur le Fonds spécifique de district (FSD) au nom du district.
- S'assurer que toutes les demandes de subvention mondiales sont complètes et que les clubs parrains sont certifiés.
- Superviser le processus de certification du district et s'assurer que les modalités en termes de gestion des fonds de subventions établies par la Fondation sont bien respectées.
- S'assurer avec le gouverneur que les différentes commissions de district ont pris à leur charge certaines activités ayant trait à la Fondation.
- Fournir aide et soutien aux commissions Fondation de club.
- Aider le gouverneur élu à recueillir l'opinion des Rotariens du district avant de définir les objectifs Fondation de son mandat.
- Aider le gouverneur dans la sélection de candidats qualifiés pour les prix et distinctions de la Fondation Rotary.

Sous-commissions*

Les membres de la commission Fondation exercent les fonctions de responsables des trois sous-commissions suivantes :

- Recherche de fonds – Coordonne les objectifs de collectes de fonds en faveur du Fonds de participation aux programmes et du Fonds permanent, sollicite les dons et forme les Rotariens aux différentes options à leur disposition en termes de dons.
- PolioPlus – Soutient l'engagement du Rotary envers l'éradication de la polio et encourage la participation aux activités PolioPlus.
- Subventions – Supervise la certification des clubs, les aide à faire des demandes de subvention, signale toute irrégularité observée dans le cadre d'activités de subvention et fait la promotion des subventions de la Fondation Rotary.

* Les districts auront la possibilité d'ajouter, le cas échéant, d'autres sous-commissions. D'autres responsabilités relatives à la Fondation ont été attribuées à certaines commissions de district en fonction de leur expertise. Pour plus d'information, consulter le *Code of Policies* de la Fondation Rotary disponible sur www.rotary.org.

Les membres de la commission Fondation devront participer à un séminaire régional Fondation organisé par le coordinateur régional de la Fondation Rotary.

Responsabilités élargies

Les commissions de district suivantes se voient attribuer des responsabilités supplémentaires à l'égard de la Fondation (annexe 1 : Rôle et responsabilités des commissions de district) :

Commission Conférence de district :

- Inclure, si cela n'a pas encore fait ou planifié lors d'une autre réunion de district, une présentation des activités Fondation Rotary dans le district.

Commission Finances :

- Collaborer avec le responsable Fondation de district dans le cadre de la distribution des fonds et du suivi des subventions en vue de l'envoi de rapports.

Commission Développement de l'effectif :

- Coordonner les activités concernant les Anciens du Rotary et de la Fondation afin de contribuer au recrutement et à l'engagement de ces Rotariens potentiels.

Commission Relations publiques :

- Promouvoir tous les aspects de la Fondation tels que PolioPlus, les actions réussies financées par des subventions, les activités des Anciens de la Fondation et les prix de la Fondation auprès des Rotariens et de la collectivité.

Commission Promotion de la convention :

- Promouvoir les activités relatives à la Fondation qui sont au programme de la convention ou des réunions pré-convention.

Commission Formation :

- Collaborer avec le gouverneur et le responsable Fondation de district afin de planifier, organiser et promouvoir les séminaires de district tels que le séminaire Fondation, l'assemblée de district et le SFPE.

Remplacer les Ressources figurant au chapitre 3, page 16.

Sur le Web

Vous avez accès sur www.rotary.org aux dernières informations disponibles concernant le plan Vision pour l'avenir. Pour recevoir les mises à jour, abonnez-vous au [bulletin électronique Vision pour l'avenir](#).

Les ressources suivantes vous aideront dans votre rôle de membre de commission :

- [Supplément Vision pour l'avenir au Séminaire de formation des présidents élus – Guide de l'instructeur](#)
- [Supplément Vision pour l'avenir à L'assemblée de district – Guide de l'instructeur](#)
- [Supplément Vision pour l'avenir au Séminaire de perfectionnement – Guide de l'instructeur](#)
- [Supplément Vision pour l'avenir au Séminaire de formation de l'équipe de district – Guide de l'instructeur](#)

Spécialistes

- Commission Fondation de district – Cette commission gère les activités Fondation du district.
- Coordinateur régional de la Fondation (RRFC) et leurs adjoints – Rotariens nommés comme conseiller principal pour les clubs et districts d'une région sur tout ce qui a trait à la Fondation Rotary.

Qui contacter ?

- Pour toutes les questions relatives au plan Vision pour l'avenir : futurevision@rotary.org
- Pour des questions relatives au processus de certification : fvqualification@rotary.org
- Pour des questions plus générales sur la Fondation : contact.center@rotary.org

Annexe 3 Objectifs de club : document de planification pages 29-30